



**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**AU 31 Décembre 2025**  
*(Exprimé en dinars)*

	<b>31 Décembre</b> <b><u>2025</u></b>	<b>31 Décembre</b> <b><u>2024</u></b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>120 287 449</b>	<b>139 314 883</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	20 485 743	31 673 563
Garanties réelles	-	8 000 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	98 610 414	96 067 443
Engagements sur titres	1 191 292	3 573 877
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>657 867 955</b>	<b>665 713 628</b>
Cautions Reçues	473 727 629	469 153 449
Avals reçus	47 625 812	58 823 990
Garanties Reçues	6 291 188	6 291 188
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	130 223 325	131 445 000
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>87 801 415</b>	<b>69 700 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	87 700 000	69 700 000
Effets escomptés sur la clientèle	101 415	-

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	92 008 008	83 706 627
Intérêts et charges assimilées	17	(53 144 258)	(46 320 093)
Produits des placements	18	802 084	863 861
Autres produits d'exploitation	19	117 362	84 716
<b>Produits nets</b>		<u>39 783 195</u>	<u>38 335 110</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	20	13 796 196	13 125 245
Dotations aux amortissements	21	1 400 915	1 385 848
Autres charges d'exploitation	22	5 447 401	4 882 821
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u>20 644 512</u>	<u>19 393 914</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<u>19 138 683</u>	<u>18 941 197</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	3 893 350	1 804 703
Dotations nettes aux autres provisions	24	1 087 836	470 981
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>14 157 497</u>	<u>16 665 513</u>
Autres pertes ordinaires	25	(1 097)	(2 616)
Autres gains ordinaires	26	213 289	85 072
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>14 369 688</u>	<u>16 747 969</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(4 874 937)	(5 437 893)
Contribution sociale de solidarité	27	(487 494)	(543 789)
Autre contribution	27	(487 494)	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<u>8 519 764</u>	<u>10 766 287</u>
Contribution conjoncturelle	27	-	(543 789)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<u>8 519 764</u>	<u>10 222 498</u>
<b>Résultat par action</b>		<b>0,775</b>	<b>0,932</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	28	500 491 015	464 580 974
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(455 011 572)	(423 409 303)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(19 674 143)	(18 580 679)
Intérêts payés	31	(54 806 720)	(46 977 095)
Impôts et taxes payés	32	(22 958 155)	(20 166 547)
Autres flux liés à l'exploitation	37	(4 530 939)	10 674 586
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(56 490 514)	(33 878 065)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(861 951)	(426 622)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	201 119	370 452
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(8 361 584)	(3 000 012)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	7&18	59 181	-
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(8 963 235)	(3 056 182)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à la cession d'actions propres		-	407 169
Dividendes et autres distributions	36	(5 144 159)	(4 546 754)
Encaissements provenant des emprunts	12	424 700 000	357 250 000
Remboursements d'emprunts	12	(366 035 658)	(307 965 887)
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		53 520 184	45 144 528
<b>Variation de trésorerie</b>			
		<hr/>	<hr/>
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	20 886 047	12 675 767
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	8 952 482	20 886 047

**SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2025	2024		2025	2024		2025	2024
Intérêts de leasing	89 952 982	81 093 488	Intérêts et charges assimilés	53 144 258	46 320 093			
Intérêts de retard	1 731 551	1 892 860						
Variation des produits réservés	(1 464 572)	(992 188)						
Produits accessoires	1 788 046	1 712 467						
Autres produits d'exploitation	117 362	84 716						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>92 125 369</u>	<u>83 791 342</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>53 144 258</u>	<u>46 320 093</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>38 981 112</u>	<u>37 471 249</u>
Marge commerciale (PNB)	38 981 112	37 471 249	Autres charges d'exploitation	4 839 405	4 314 014			
<u>Sous total</u>	<u>38 981 112</u>	<u>37 471 249</u>		<u>4 839 405</u>	<u>4 314 014</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>34 141 706</u>	<u>33 157 236</u>
Valeur Ajoutée brute	34 141 706	33 157 236	Impôts et taxes	607 996	568 808			
Produits des placements	802 084	863 861	Charges de personnel	13 796 196	13 125 245			
<u>Sous total</u>	<u>34 943 790</u>	<u>34 021 097</u>	<u>Sous total</u>	<u>14 404 191</u>	<u>13 694 052</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>20 539 599</u>	<u>20 327 044</u>
Excédent brut d'exploitation	20 539 599	20 327 044	Dotations aux amortissements et aux résorptions	1 400 915	1 385 848			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	6 094 435	5 543 748	- Pour dépréciation des créances	9 566 512	7 230 457			
- pour dépréciation des actions cotées	87 084	121 883	- Collectives	385 170	312 928			
- Suite à la radiation de créances	4 258 079	-	- Pour dépréciation des titres	41 250	4 677			
- Pour divers risques et charges	-	-	- Pour risques et charges	1 133 670	550 000			
-Des autres actifs	-	120	- Des autres actifs	-	1 614			
Encaissement sur créances radiées	194 814	227 413	- Pour dépréciation des immobilisations	-	36 693			
Autres produits ordinaires	213 289	85 072	Créances Abandonnées	216 535	32 479			
			Créances radiées	4 272 461	0 000			
			Autres pertes ordinaires	1 097	2 616			
			Impôts sur les bénéfices	4 874 937	5 437 893			
			Autre contribution	487 494	-			
			Contribution sociale de solidarité	487 494	543 789			
<u>Sous total</u>	<u>31 387 300</u>	<u>26 305 281</u>	<u>Sous total</u>	<u>22 867 536</u>	<u>15 538 994</u>	<u>Résultat net des activités ordinaires</u>	<u>8 519 764</u>	<u>10 766 287</u>
Résultat des activités ordinaires	8 519 764	10 766 287	Contribution conjoncturelle	-	543 789			
<u>Sous total</u>	<u>8 519 764</u>	<u>10 766 287</u>	<u>Sous total</u>	<u>-</u>	<u>543 789</u>	<u>Résultat net</u>	<u>8 519 764</u>	<u>10 222 498</u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

#### *1-1 Présentation générale*

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 dinars pour le porter de 28.700.000 dinars à 40.180.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 dinars par la création de 1.722.000 actions nouvelles émises au prix de 8 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription. Elles portent jouissance au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.
- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 dinars (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2020 a décidé de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital de la société pour le porter de 40.180.000 dinars à 55.000.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves prélevées sur les comptes « Primes d'émissions » et « Résultats reportés » pour respectivement 13.996.000 dinars et 870.600 dinars. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes. Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease est porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de 5 dinars chacune. Elles portent jouissance à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions rachetées conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117. Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease est ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2025, à 55.000.000 Dinars composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

## **1-2 Régime fiscal**

### *1-2-1 Impôt sur les sociétés :*

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

### *1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :*

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007 ; et

- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

#### *1-2-3 Autres impôts et taxes :*

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.

- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

### **Note 2. Référentiel comptable**

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2025, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

### **Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

#### **3-1 Bases de mesure**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### **3-2 Unité monétaire**

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

### **3-3 Sommaire des principales méthodes comptables**

#### *3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance. Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur

l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### *3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### 3-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

#### 3-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Regroupement des engagements classés A et B1 par groupes homogènes par secteur d'activité :
  - a. Agriculture
  - b. Autres industries
  - c. Autres services y compris les agences de location de voitures
  - d. BTP
  - e. Commerce
  - f. Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs
  - g. Industries mécaniques et électriques
  - h. Industries pharmaceutiques
  - i. Promotion immobilière
  - j. Santé
  - k. Télécom et TIC
  - l. Tourisme y compris les agences de voyage
  
2. La détermination pour chaque groupe de créances  $i$ , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2018 à 2025  $TMM_{gi}$  (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$  : Taux de migration de l'année  $N$  du groupe de contreparties  $i$ .
- Risque additionnel du groupe  $i$  : les engagements 0 et 1 de l'année  $(N-1)$  du groupe  $i$  devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année  $(N)$ .
- Les  $TM_{gi}(N)$  doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- $TMM_{gi}$  : Taux de migration moyen du groupe de contreparties  $i$  ;
- $n$  : Nombre d'années retenues dans le calcul du  $TMM_{gi}$ .

Les  $TM_{gi}$  ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

### 3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties «  $gi$  » ont été majorés par les taux «  $\Delta_{gi}$  » déterminés selon une méthode basée sur les écarts types.

L'approche adoptée repose sur une analyse statistique des taux de migration observés sur les sept dernières années, avec exclusion de l'année 2020. Conformément aux principes

méthodologiques définis par la BCT, la même logique de classification a été appliquée aux secteurs, en utilisant les écarts types des taux de migration (10 ans) comme base de calcul des majorations, et en appliquant la classification des secteurs en trois catégories :

- Secteurs à haut risque : majoration égale à 3 fois l'écart-type des taux de migration.
- Secteurs à risque moyen : majoration égale à 2 fois l'écart-type des taux de migration.
- Secteurs à faible risque : majoration égale à 1 fois l'écart-type des taux de migration.

Les principales bases de cette méthode :

- Alignement avec les recommandations de la BCT en adoptant la même catégorisation des secteurs ;
- Approche fondée sur des données historiques propres à Hannibal Lease, garantissant une meilleure représentativité des risques réels encourus par notre établissement ainsi que les spécificités du produit leasing ; et
- Prise en compte de la volatilité sectorielle via une mesure statistique objective (écart-type).

Conformément au principe de prudence et dans une logique de cohérence méthodologique, tous les taux recalculés ont été appliqués, qu'ils soient inférieurs ou supérieurs aux taux proposés par la BCT, afin d'assurer :

- Une application cohérente et systématique de la méthodologie à l'ensemble des secteurs sans ajustement subjectif ; et
- Une approche prudente et transparente, alignée avec les principes de gestion des risques et de conformité réglementaire.

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM<sub>gi</sub> » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2018-2025 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TP<sub>gi</sub>(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM<sub>gi</sub> : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM<sub>gi</sub>

Il est à noter que les TP<sub>gi</sub> historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPM<sub>gi</sub> » observés durant la période retenue (2018-2025), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPR<sub>gi</sub> »

inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2025-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC<sub>gi</sub> », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC<sub>gi</sub>.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

### 3-3-2-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

### 3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Les intérêts des contrats de location-financement correspondant aux marges financières brutes (intérêts) sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ils sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

### 3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les fonds d'amorçage, confiés en gestion pour compte, sont évalués à la clôture de l'exercice à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### - **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### *3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

#### *3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :*

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

#### *3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

#### *3-3-9 Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisés par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

#### *3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

## NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Banques	9 097 938	20 893 099
- Caisses	365	214
<u>Total</u>	<u>9 098 304</u>	<u>20 893 313</u>

## NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>677 258 069</b>	<b>654 128 407</b>
Encours financiers	624 530 552	603 592 050
Impayés	53 863 857	52 812 839
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	454 246	458 695
Intérêts échus différés	(3 216 822)	(3 050 238)
Valeurs à l'encaissement	1 626 236	315 060
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>6 188 404</b>	<b>13 123 550</b>
<b><u>Total brut des créances leasing</u></b>	<b><u>683 446 473</u></b>	<b><u>667 251 957</u></b>
<b><u>A déduire couverture</u></b>		
Provisions pour dépréciation des encours	(8 585 133)	(7 101 527)
Provisions pour dépréciation des impayés	(27 272 204)	(29 382 687)
Provisions collectives	(8 131 444)	(7 746 274)
Provisions additionnelles	(419 362)	(239 636)
Produits réservés	(5 724 706)	(4 598 985)
<b>Total net des créances leasing</b>	<b><u>633 313 623</u></b>	<b><u>618 182 848</u></b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b><u>616 715 600</u></b>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	359 195 188
- Relocations	14 168 579
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(320 874 069)
- Relocations	(12 296 092)
- Cessions à la valeur résiduelle	(1 069 591)
- Cessions anticipées	(18 475 481)
- Transfert en immobilisations corporelles	(5 705 243)
- Radiation de créances	(939 935)
<b><u>Solde au 31 décembre 2025</u></b>	<b><u>630 718 956</u></b>

## 5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Créance à plus de cinq ans		43 089	371 437
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		424 855 837	419 196 185
- Créance à moins d'un an		317 994 271	303 244 856
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	742 893 196	722 812 478
- Revenus à plus de cinq ans		-	5 681
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		60 534 566	64 020 567
- Revenus à moins d'un an		69 688 760	67 418 752
Total des produits financiers non acquis	(2)	130 223 325	131 445 000
- Valeurs résiduelles	(3)	6 178 743	7 078 863
- Contrats suspendus	(4)	5 681 938	5 145 709
- Contrats en cours	(5)	6 188 404	13 123 550
<b>Encours financiers des contrats de leasing</b>	<b>(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)</b>	<b>630 718 956</b>	<b>616 715 600</b>

## 5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

### 5.2.1 Analyse par secteur d'activité

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Bâtiment et travaux publics		57 649 895	42 221 157
- Industrie		70 915 179	75 077 426
- Tourisme		52 986 497	49 279 568
- Commerce et services		352 070 596	359 017 640
- Agriculture		97 096 789	91 119 809
	<u>Total</u>	<u>630 718 956</u>	<u>616 715 600</u>

### 5.2.2 Analyse par type de matériel

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Equipements		17 776 432	21 064 574
- Matériel roulant		520 211 567	490 877 358
- Matériel spécifique		80 087 602	78 735 457
	<u>Sous Total</u>	<u>618 075 601</u>	<u>590 677 388</u>
- Immobilier		12 643 355	26 038 211
	<u>Total</u>	<u>630 718 956</u>	<u>616 715 599</u>

## 5.3 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
<b>Clients ordinaires (1)</b>		<b>25 941 426</b>	<b>20 209 868</b>
Inférieur à 1 mois		8 029 613	7 585 481
Entre 1 à 3 mois		7 894 794	8 183 918
Entre 3 et 6 mois		2 002 905	1 225 455
Entre 6 mois et 1 année		3 304 323	1 119 805
Supérieur à 1 année		4 709 791	2 095 209
<b>Clients litigieux (2)</b>		<b>27 922 431</b>	<b>32 602 971</b>
	<u>Total (1)+(2)</u>	<u>53 863 857</u>	<u>52 812 839</u>

**Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	521 188 772	82 019 951	1 595 223	908 348	18 818 258	624 530 552
Impayés	2 407 777	11 599 796	682 547	1 134 966	38 038 770	53 863 857
Contrats en instance de mise en force	6 188 404	-	-	-	-	6 188 404
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>529 784 954</b>	<b>93 619 747</b>	<b>2 277 770</b>	<b>2 043 314</b>	<b>56 857 028</b>	<b>684 582 813</b>
Avances reçues (*)	(6 276 626)	-	-	-	(396 128)	(6 672 754)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>523 508 328</b>	<b>93 619 747</b>	<b>2 277 770</b>	<b>2 043 314</b>	<b>56 460 900</b>	<b>677 910 059</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>20 185 743</b>	<b>300 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20 485 743</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>543 694 071</b>	<b>93 919 747</b>	<b>2 277 770</b>	<b>2 043 314</b>	<b>56 460 900</b>	<b>698 395 801</b>
Produits réservés	-	-	(87 071)	(143 798)	(5 493 837)	(5 724 706)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	(91 811)	(8 493 322)	(8 585 133)
Provisions sur impayés	-	-	(78 961)	(364 523)	(26 828 721)	(27 272 204)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(419 362)	(419 362)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(166 032)</b>	<b>(600 132)</b>	<b>(41 235 241)</b>	<b>(42 001 405)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>543 694 071</b>	<b>93 919 747</b>	<b>2 111 738</b>	<b>1 443 181</b>	<b>15 225 659</b>	<b>656 394 396</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,33%</b>	<b>0,29%</b>	<b>8,08%</b>	
			<b>8,70%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2024</b>			<b>8,40%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>7,29%</b>	<b>29,37%</b>	<b>73,03%</b>	
			<b>69,10%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2024</b>			<b>71,26%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

La baisse du taux de couverture des actifs classés de 71,26% à 69,10% est expliquée par l'effet compensé :

- d'une part par la radiation de créances d'un montant de 4 272 461 DT et de 216 535 DT d'abandons de créances.
- et d'autre part l'augmentation des créances douteuses et litigieuses, qui sont passées de 57 985 707 DT en 2024 à 60 781 984 DT en 2025, soit une aggravation de 4,82 %.

## NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Actions cotées	7 433 501	2 197 184
- Certificats de dépôts	3 000 000	3 000 000
- Titres SICAV	33 513	-
<b>Total brut</b>	<b>10 467 014</b>	<b>5 197 184</b>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	-	(87 084)
<b>Total net</b>	<b>10 467 014</b>	<b>5 110 100</b>

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen de décembre	pourcentage de détention
Délice Holding	300 000	5,000	8,171	2 451 377	12,788	0,273%
CITY CARS	66 070	1,000	14,960	988 388	19,620	0,367%
AIR LIQUIDE	26 636	25,000	149,938	3 993 736	150,370	1,627%
<b>Total</b>				<b>7 433 501</b>		

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
FIDELITY SICAV PLUS	205	163,479	33 513
<b>Total</b>			

## NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Titres de participation	20 611 248	17 142 848
- Titres immobilisés	10 541 744	8 081 144
<b>Total</b>	<b>31 152 993</b>	<b>25 223 993</b>
<b>A déduire :</b>		
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 191 292)	(3 573 877)
<b>Montant libéré</b>	<b>29 961 700</b>	<b>21 650 116</b>
<b>A déduire :</b>		
- Provisions pour dépréciation des titres	(41 250)	-
<b>Montant net</b>	<b>29 920 450</b>	<b>21 650 116</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2024</u>	17 142 848	13 568 972	3 573 876
Souscription de la période			
- Société AMILCAR LLD	2 479 000	2 479 000	-
- Société HL SICAR	989 400	989 400	-
Libération de la période			
- Société NIDA	-	2 382 584	(2 382 584)
<u>Solde au 31 Décembre 2025</u>	<u>20 611 248</u>	<u>19 419 956</u>	<u>1 191 292</u>

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2025 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Date de souscription</u>
- Société Amilcar LLD	99,16%	49 580	100	3 718 500 (*)	2014-2025
- Société immobilière ECHARIFA	19,00%	23 104	100	2 200 000 (**)	2010-2012
- Société NIDA	45,99%	11 382 653	1	13 703 348 (***)	2010-2013-2014-2016-2022-2023
- Société HL SICAR	98,94%	9 894	100	989 400 (****)	2025
<u>Total</u>				<u>20 611 248</u>	

(\*) Au cours de l'année 2025, AmilcarLLD a réalisé deux augmentations de capital, la première par incorporation de réserves avec l'émission de 25.000 actions attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de 2 actions nouvelles pour une ancienne et la deuxième par apport en numéraire et la création de 12.500 actions émises au prix de 200 dinars dont 100 dinars de prime d'émission.

(\*\*) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

(\*\*\*) L'acquisition des 5.443.986 actions de la société NIDA SA a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinar par action, 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action, 754.644 actions au prix de 2 dinars par action et 750.000 actions au prix de 1.680 dinar l'action.

Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.173.498 actions gratuites, Ensuite une augmentation de capital en numéraire dans laquelle Hannibal Lease a souscrit à 4.765.169 actions à titre réductible et irréductible.

(\*\*\*\*) Au cours de l'année 2025, la société Hannibal Lease a procédé à la souscription et à la libération de 9.894 actions du capital de la société HL SICAR, d'une valeur nominale de 100 dinars chacune, soit un montant total de 989.400 dinars.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2024</u>	8 081 144	8 081 144	-
Additions de la période			
- Fonds géré HL SICAR	2 510 600	2 510 600	-
Cessions de la période			
- Les sables du centre	(50 000)	(50 000)	
<u>Solde au 31 Décembre 2025</u>	<u>10 541 744</u>	<u>10 541 744</u>	<u>-</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2025 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112
- FCPR TANMYA	1,72%	500	1 000,000	1 000,000	500 000
- FCPR Relance+	1,82%	500	1 000,000	1 000,000	500 000
- Fonds d'amorçage "Health Tech Fund"	34,06%	10 000	100,000	100,000	1 000 000
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	43,32%	59 216	100,000	101,325	6 000 032
- Fonds géré HL SICAR					2 510 600
<u>Total</u>					<u>10 541 744</u>

## Note 8: Valeurs immobilisées

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	564 434	4 500	57 000	-	-	625 934	493 372	58 490	-	-	-	551 863	-	74 071
Logiciels en cours		36 693	-	-	-	-	36 693	-	-	-	-	-	-	36 693	-
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		793 040	-	(57 000)	-	-	736 040	-	-	-	-	-	-	-	736 040
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>1 394 166</b>	<b>4 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 398 666</b>	<b>493 372</b>	<b>58 490</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>551 863</b>	<b>36 693</b>	<b>810 111</b>
Terrain	-	5 670 140	-	-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation (*)	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	4% & 5%	13 871 980	-	-	-	-	13 871 980	3 552 979	611 641	2 931	-	-	4 167 552	-	9 704 428
Matériel de transport	20,0%	1 357 513	727 619	-	(359 918)	-	1 725 214	896 500	214 730	-	(359 918)	-	751 311	-	973 903
Equipements de bureau	10,0%	1 325 269	19 314	-	(740)	(2 155)	1 341 689	848 388	76 737	-	(542)	(2 155)	922 428	-	419 261
Matériel informatique	33,3%	758 895	89 643	-	-	(2 728)	845 811	687 388	63 129	-	-	(2 728)	747 790	-	98 020
Installations générales	10,0%	3 517 396	19 094	-	-	-	3 536 489	1 505 156	313 379	(2 931)	-	-	1 815 604	-	1 720 885
Autres matériels	10,0%	99 117	-	-	-	-	99 117	65 472	5 705	-	-	-	71 177	-	27 939
Immeubles hors exploitation (*)		-	5 705 243	-	-	-	5 705 243	-	-	-	-	-	-	-	5 705 243
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>26 850 310</b>	<b>6 560 912</b>	<b>-</b>	<b>(360 658)</b>	<b>(4 883)</b>	<b>33 045 681</b>	<b>7 555 884</b>	<b>1 285 322</b>	<b>-</b>	<b>(360 461)</b>	<b>(4 883)</b>	<b>8 475 862</b>	<b>250 000</b>	<b>24 319 819</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>28 244 476</b>	<b>6 565 412</b>	<b>-</b>	<b>(360 658)</b>	<b>(4 883)</b>	<b>34 444 347</b>	<b>8 049 257</b>	<b>1 343 812</b>	<b>-</b>	<b>(360 461)</b>	<b>(4 883)</b>	<b>9 027 725</b>	<b>286 693</b>	<b>25 129 930</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(\*) Les immeubles et terrains hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

Concernant la constitution d'une provision pour les logiciels en cours : Le développement d'une plateforme de leasing digital a été abandonnée et les montants engagés ont été provisionnés.

Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations incorporelles : Il s'agit d'une avance d'un montant de 736 040 dont 686 542 DT payé pour l'acquisition d'un ERP de banque Digitale et le reliquat est relatif au montant d'une avance pour le développement d'un module spécifique métier.

Concernant la rubrique « terrain hors exploitation » totalement provisionnée : Dans le cadre du recouvrement d'une créance totalement provisionnée, Hannibal Lease a acquis un terrain auprès d'une relation. Ce terrain a été classé zone verte et pose un problème d'estimation de sa juste valeur.

- ✓ Il n'existe aucune immobilisation corporelle donnée en nantissement de dettes ;
- ✓ Il n'existe aucun engagement contractuel pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.
- ✓ Aucune indemnisation accordée par des tiers relative à des immobilisations corporelles dépréciée, perdue ou cédée n'a pas été constaté au niveau du résultat de la période.

## NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Charges reportées	2 173 280	1 879 996
- Dépôts et cautionnements versés	76 292	76 292
- Fournisseurs, avances et acomptes	103 467	103 467
- Prêts au personnel	2 421 651	2 343 503
- Personnel, avances et acomptes	102 286	117 425
- Etat, compte d'attente TVA	1 074 108	1 692 909
- Produits à recevoir des tiers	190 800	35 275
- Débiteurs divers	208 649	68 814
- Charges constatées d'avances	304 529	266 928
<b>Total brut</b>	<b><u>6 655 062</u></b>	<b><u>6 584 611</u></b>
 <b>A déduire :</b>		
- Provisions	(212 908)	(212 908)
<b>Montant net</b>	<b><u>6 442 153</u></b>	<b><u>6 371 703</u></b>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES**  
**AU 31 DECEMBRE 2025**  
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	675 567	-	675 567	675 567	-	675 567	-
Charges à répartir	33%	579 342	69 768	649 110	388 021	57 104	445 125	203 985
Frais d'émission des emprunts		11 002 557	1 210 170	12 212 727	9 313 883	929 550	10 243 432	1 969 294
<b>TOTAUX</b>		<b>12 257 467</b>	<b>1 279 938</b>	<b>13 537 404</b>	<b>10 377 470</b>	<b>986 654</b>	<b>11 364 124</b>	<b>2 173 280</b>

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à D : 929.550 figure parmi les charges financières.

## NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Banques, découverts	145 822	7 266
<b>Total</b>	<b><u>145 822</u></b>	<b><u>7 266</u></b>

## NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	6 672 754	10 605 178
- Dépôts et cautionnements reçus	-	6 000
<u>Total</u>	<u>6 672 754</u>	<u>10 611 178</u>

## NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Banques locales	343 877 652	252 857 130
- Banques étrangères	47 625 812	58 823 991
- Emprunts obligataires	150 662 000	169 820 000
- Certificats de dépôt	5 000 000	7 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>547 165 464</u>	<u>488 501 121</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 615 359	1 810 117
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	630 894	795 281
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 416 154	11 461 137
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(28 380)	(45 255)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>12 634 027</u>	<u>14 021 280</u>
<u>Total</u>	<u>559 799 491</u>	<u>502 522 401</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

**NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)**

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b>CERTIFICAT DE DEPOT</b>								
Certificats de Leasing ELBARAKA BANK	6 000 000	Remboursement après 30 jours de la date de souscription de chaque certificat	-	6 000 000	(6 000 000)	-	-	-
<u>Sous-total</u>			-	6 000 000	(6 000 000)	-	-	-
Certificats de dépôt	5 000 000	Remboursement après 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 180 ou 240 jours de la date de souscription de chaque certificat	7 000 000	80 500 000	(82 500 000)	5 000 000	-	5 000 000
<u>Total des certificats de dépôts</u>			7 000 000	80 500 000	(82 500 000)	5 000 000	-	5 000 000
<u>Total des certificats de leasing et certificats de dépôts</u>			7 000 000	86 500 000	(88 500 000)	5 000 000	-	5 000 000
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>								
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	5 706 000	-	(5 706 000)	-	-	-
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	1 390 000	-	(1 390 000)	-	-	-
HL 2018/2	15 500 000	Annuellement (2020-2026)	3 924 000	-	(1 962 000)	1 962 000	-	1 962 000
HL 2020/1	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	3 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-
HL 2020/2	40 000 000	Annuellement (2021-2025)	8 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-
HL 2020/3	30 000 000	Annuellement (2022-2026)	12 000 000	-	(6 000 000)	6 000 000	-	6 000 000
HL 2021 SUB	15 000 000	Annuellement (2022-2028)	7 200 000	-	(3 000 000)	4 200 000	1 200 000	3 000 000
HL 2022/1	30 000 000	Annuellement (2023-2029)	23 300 000	-	(6 000 000)	17 300 000	11 300 000	6 000 000
HL 2022 SUB	10 500 000	Annuellement (2023-2027)	6 300 000	-	(2 100 000)	4 200 000	2 100 000	2 100 000
HL 2023/1	40 000 000	Annuellement (2024-2028)	32 000 000	-	(8 000 000)	24 000 000	16 000 000	8 000 000
HL 2023 SUB	15 000 000	Annuellement (2024-2028)	12 000 000	-	(3 000 000)	9 000 000	6 000 000	3 000 000
HL 2024/1	40 000 000	Annuellement (2025-2029)	40 000 000	-	(8 000 000)	32 000 000	24 000 000	8 000 000
HL 2024 SUB	15 000 000	Annuellement (2025-2029)	15 000 000	-	(3 000 000)	12 000 000	9 000 000	3 000 000
HL 2025/1	40 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	40 000 000	-	40 000 000	32 000 000	8 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			169 820 000	40 000 000	(59 158 000)	150 662 000	101 600 000	49 062 000
<b>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</b>								
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2027)	3 999 999	-	(1 333 333)	2 666 666	1 333 333	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	3 111 112	-	(888 889)	2 222 223	1 333 334	888 889
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2025)	428 573	-	(428 573)	-	-	-
KFW 12 MEUR (2021)	38 469 874	Semestriellement (2024-2030)	35 510 653	-	(5 918 442)	29 592 211	23 673 769	5 918 442
KFW 5.060 MEUR (2023)	17 088 126	Semestriellement (2024-2030)	15 773 655	-	(2 628 942)	13 144 712	10 515 770	2 628 942
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			58 823 991	-	(11 198 179)	47 625 812	36 856 206	10 769 606

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>								
BH 4 MDT (2018-1)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	418 188	-	(418 188)	-	-	-
BH 4 MDT (2018-2)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	422 263	-	(422 263)	-	-	-
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	749 998	-	(333 334)	416 665	83 331	333 334
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	250 000	-	(250 000)	-	-	-
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	750 000	-	(750 000)	-	-	-
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	Mensuellement (2021-2025)	1 078 705	-	(1 078 705)	-	-	-
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	Trimestriellement (2020-2025)	139 500	-	(139 500)	-	-	-
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	Trimestriellement (2020-2025)	390 000	-	(390 000)	-	-	-
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	Trimestriellement (2021-2025)	57 000	-	(57 000)	-	-	-
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	Trimestriellement (2021-2025)	135 000	-	(135 000)	-	-	-
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	Trimestriellement (2021-2025)	197 368	-	(197 368)	-	-	-
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	Trimestriellement (2021-2025)	118 421	-	(118 421)	-	-	-
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	Trimestriellement (2021-2025)	513 789	-	(513 789)	-	-	-
AMENBANK 10 MDT (2021)	10 000 000	Mensuellement (2022-2026)	4 583 946	-	(2 182 118)	2 401 829	-	2 401 829
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	Mensuellement (2022-2026)	10 000 000	-	(5 000 000)	-	-	5 000 000
CITIBANK	50 000 000	Crédit relais	41 000 000	110 200 000	(101 200 000)	50 000 000	-	50 000 000
ABC	11 000 000	Crédit relais	11 000 000	11 000 000	(22 000 000)	-	-	-
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	Trimestriellement (2022-2027)	2 795 074	-	(1 039 200)	1 755 875	613 262	1 142 612
STB 5MDT (2022)	5 000 000	Mensuellement (2022-2027)	2 500 000	-	(1 000 000)	1 500 000	500 000	1 000 000
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	Mensuellement (2022-2027)	508 475	-	(203 390)	305 085	101 695	203 390
BIAT 15MDT (2022 - 2)	15 000 000	Trimesriellement (2023-2027)	10 138 852	-	(2 760 879)	7 377 973	4 318 193	3 059 780
BT 7,5MDT (2023)	7 500 000	Trimestriellement (2023-2028)	5 250 000	-	(1 500 000)	3 750 000	2 250 000	1 500 000
STB 5MDT (2023)	5 000 000	Trimestriellement (2023-2028)	3 250 000	-	(750 000)	2 500 000	1 500 000	1 000 000
BARAKA 11 MDT (2023)	11 000 000	Mensuellement (2023-2026)	7 427 970	-	(3 685 426)	3 742 544	-	3 742 544
BTE 10MDT (2023)	10 000 000	Mensuellement (2023-2028)	6 741 572	-	(1 963 884)	4 777 688	2 607 944	2 169 744
BARAKA 17 MDT (2023)	17 000 000	Mensuellement (2023-2026)	7 263 604	-	(6 169 816)	1 093 788	-	1 093 788
BIAT 10MDT (2023 - 1)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2028)	8 393 626	-	(1 766 253)	6 627 373	4 655 936	1 971 437
BIAT 10MDT (2023 - 2)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2028)	8 374 599	-	(1 760 968)	6 613 631	4 648 093	1 965 538
ATTJARI 5MDT (2023 )	5 000 000	Trimesriellement (2023-2028)	3 750 000	-	(1 000 000)	2 750 000	1 750 000	1 000 000
AMENBANK 15 MDT (2024)	15 000 000	Mensuellement (2024-2029)	13 500 000	-	(3 000 000)	10 500 000	7 500 000	3 000 000
AMENBANK 10 MDT (2024)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	8 833 333	-	(2 000 000)	6 833 333	4 833 333	2 000 000
BT 10MDT (2024 )	10 000 000	Trimestriellement (2024-2029)	9 000 000	-	(2 000 000)	7 000 000	5 000 000	2 000 000
BARAKA 5 MDT (2024)	5 000 000	Mensuellement (2024-2027)	4 148 908	-	(1 588 141)	2 560 767	793 758	1 767 009
BARAKA 6,75 MDT (2024)	6 750 000	Mensuellement (2024-2027)	5 221 913	-	(2 260 680)	2 961 232	445 938	2 515 294
ATTJARI 10MDT (2024 )	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	9 207 649	-	(1 735 748)	7 471 900	5 544 668	1 927 233
BTL 5 MDT (2024 )	5 000 000	Mensuellement (2024-2029)	4 500 000	-	(1 000 000)	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BTE 10 MDT (2024 )	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	9 745 607	-	(1 625 343)	8 120 264	6 311 504	1 808 759
ATB 5 MDT (2024 )	5 000 000	Mensuellement (2025-2029)	5 000 000	-	(1 000 000)	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT 10MDT (2024 - 1)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	9 628 884	-	(1 637 178)	7 991 706	6 167 081	1 824 625
BIAT 10MDT (2024 - 2)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	9 872 886	-	(1 678 665)	8 194 221	6 323 359	1 870 862
BIAT 6MDT (2024-1)	6 000 000	Mensuellement (2025-2029)	6 000 000	-	(1 031 756)	4 968 244	3 802 545	1 165 699

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BIAT 6MDT (2024-2)	6 000 000	Mensuellement (2025-2029)	6 000 000	-	(1 043 477)	4 956 523	3 793 574	1 162 949
BIAT 8MDT (2024-3)	8 000 000	Mensuellement (2025-2029)	8 000 000	-	(1 383 489)	6 616 511	5 064 079	1 552 432
AMENBANK 8 MDT (2025)	8 000 000	Mensuellement (2025-2029)	-	8 000 000	(800 000)	7 200 000	5 600 000	1 600 000
BARAKA 8 MDT (2025)	8 000 000	Mensuellement (2025-2028)	-	8 000 000	(2 178 327)	5 821 673	3 188 704	2 632 968
BARAKA 30 MDT (2025)	30 000 000	Mensuellement (2025-2028)	-	30 000 000	(6 662 799)	23 337 201	13 622 590	9 714 611
BTL 10 MDT (2025)	10 000 000	Trimesriellement (2025-2030)	-	10 000 000	(1 500 000)	8 500 000	6 500 000	2 000 000
BTL 5 MDT (2025)	5 000 000	Trimesriellement (2025-2030)	-	5 000 000	(526 316)	4 473 684	3 421 053	1 052 632
WIFAK 10 MDT (2025)	10 000 000	Mensuellement (2025-2028)	-	10 000 000	(2 732 532)	7 267 468	3 975 955	3 291 513
BTK 10 MDT (2025)	10 000 000	Trimestriellement (2025-2030)	-	10 000 000	(500 000)	9 500 000	7 500 000	2 000 000
BIAT 10MDT (2025-1)	10 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	10 000 000	(983 607)	9 016 393	7 049 180	1 967 213
BIAT 10MDT (2025-2)	10 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	10 000 000	(357 143)	9 642 857	7 500 000	2 142 857
BIAT 5MDT (2025-1)	5 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	5 000 000	(178 571)	4 821 429	3 750 000	1 071 429
BIAT 5MDT (2025-2)	5 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	5 000 000	(92 593)	4 907 407	3 796 296	1 111 111
BIAT 2,5MDT (2025-1)	2 500 000	Mensuellement (2025-2030)	-	2 500 000	(89 286)	2 410 714	1 875 000	535 714
BIAT 2,5MDT (2025-2)	2 500 000	Mensuellement (2025-2030)	-	2 500 000	(89 286)	2 410 714	1 875 000	535 714
BIAT 2MDT (2025-1)	2 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	2 000 000	(71 429)	1 928 571	1 500 000	428 571
BIAT 2MDT (2025-2)	2 000 000	Mensuellement (2026-2030)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 547 170	452 830
AMENBANK 10 MDT (2025)	10 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	10 000 000	(666 667)	9 333 333	7 333 333	2 000 000
AMENBANK 6 MDT (2025)	6 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	6 000 000	(200 000)	5 800 000	4 600 000	1 200 000
AMENBANK 3 MDT (2025-1)	3 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	3 000 000	(50 000)	2 950 000	2 350 000	600 000
AMENBANK 3 MDT (2025-2)	3 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	3 000 000	(50 000)	2 950 000	2 350 000	600 000
BT 5MDT (2025-1)	5 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	5 000 000	(254 292)	4 745 708	3 728 540	1 017 168
BT 5MDT (2025-2)	5 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	5 000 000	(254 238)	4 745 762	3 728 810	1 016 952
BT 5MDT (2025-3)	5 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	5 000 000	(172 414)	4 827 586	3 793 102	1 034 484
QNB 20 MDT (2025)	20 000 000	Trimestriellement (2025-2030)	-	20 000 000	(1 000 000)	19 000 000	15 000 000	4 000 000
<u>Total des crédits des banques locaux</u>			252 857 130	298 200 000	(207 179 479)	343 877 652	199 693 026	144 184 626
<u>Total général</u>			488 501 122	424 700 000	(366 035 658)	547 165 464	338 149 231	209 016 232

## NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	457 853	534 782
<u>Sous total</u>	<u>457 853</u>	<u>534 782</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs, retenue de garantie	59 081	60 863
- Fournisseurs, Assurances décennales	2 651	2 651
<u>Sous total</u>	<u>61 732</u>	<u>63 514</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	1 158 426	3 886 065
- Effets à payer	44 332 186	78 605 615
<u>Sous total</u>	<u>45 490 612</u>	<u>82 491 680</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>46 010 198</u>	<u>83 089 975</u>

## NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Personnel, rémunérations dues	-	100
- Personnel, provisions pour congés payés	503 909	451 977
- Personnel, autres charges à payer	1 000 000	1 100 000
- Etat, retenues sur salaires	290 093	272 020
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	351 321	496 365
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	9 111	3 700
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	5 075	-
- Etat, TVA à payer	2 830 747	1 134 576
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 27)	56 019	598 653
- Etat, contribution conjoncturelle (voir note 27)	-	543 789
- Etat, contribution sociale de solidarité (voir note 27)	487 494	543 789
- Etat, autre contribution (voir note 27)	487 494	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	162 580	154 309
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	15 117	13 559
- Produits constatés d'avance	5 868	7 473
- CNSS	639 774	582 594
- CAVIS	98 913	102 987
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	118 009	106 531
- Actionnaires, dividendes à payer	5 348	4 358
- Créiteurs divers	469 669	237 983
- Prestataires Assurances	-	2
- Diverses Charges à payer	769 923	602 561
- Provisions pour risques et charges	2 450 350	1 316 680
<u>Total</u>	<u>10 756 815</u>	<u>8 274 005</u>

Les provisions pour divers risques correspondent à un montant comptabilisé par la société afin de se prémunir contre les différents risques d'exploitation auxquels elle peut être exposée.

## NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	5 500 000	5 500 000
- Réserve spéciale pour réinvestissement		14 387 979	10 887 979
- Réserve pour fonds social		169 823	64 972
- Complément d'apport		12 810	12 810
- Résultats reportés		7 396 020	5 923 522
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>	(C)	<u>82 466 632</u>	<u>77 389 283</u>
Résultat de l'exercice (1)		8 519 764	10 222 498
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(E)	<u><b>90 986 396</b></u>	<u><b>87 611 781</b></u>
Nombre d'actions (2)	(D)	11 000 000	10 967 934
Résultat par action (1) / (2)		0,775	0,932

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2025 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2015, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 3.563.371 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	2 887 979
- Résultats reportés	675 392

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint

Les réserves du fonds social sont totalement affectées à des utilisations non remboursables.

**NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)**

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES  
AU 31 DECEMBRE 2025**  
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	43 380	3 764 376	(404 890)	10 532	10 218 162	81 530 622
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2024		488 917	3 000 000	200 000	6 529 245			(10 218 162)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023					(4 400 000)				(4 400 000)
Cession des actions propres						404 890	2 279		407 169
Encaissement de dividendes sur actions propres					29 901				29 901
Prélèvement sur fonds social				(178 408)					(178 408)
Résultat de l'exercice 2024								10 222 498	10 222 498
Solde au 31 Décembre 2024	55 000 000	5 500 000	10 887 979	64 972	5 923 522	-	12 810	10 222 498	87 611 781
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2025			3 500 000	300 000	6 422 498			(10 222 498)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024					(4 950 000)				(4 950 000)
Prélèvement sur fonds social				(195 149)					(195 149)
Résultat de l'exercice 2025								8 519 764	8 519 764
Solde au 31 Décembre 2025	55 000 000	5 500 000	14 387 979	169 823	7 396 020	-	12 810	8 519 764	90 986 396

## NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Intérêts de leasing	89 952 982	81 093 488
- Intérêts de retard	1 731 551	1 892 860
- Prélouer	115 045	74 713
- Frais de dossier	526 691	545 843
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	442 033	420 308
- Frais de rejet	704 278	671 603
<u>Total des produits</u>	<u>93 472 579</u>	<u>84 698 815</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	865 325	932 475
Intérêts de retard antérieurs	35 762	70 589
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(2 334 052)	(1 955 288)
Intérêts de retard	(31 607)	(39 964)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(1 464 572)</u>	<u>(992 188)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>92 008 008</u>	<u>83 706 627</u>

## NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	16 724 701	17 384 737
- Intérêts des crédits des banques locales	30 899 831	22 883 428
- Intérêts des crédits des banques étrangères	3 716 147	4 424 715
- Intérêts des autres opérations de financement	866 448	788 974
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	929 550	811 913
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>53 136 676</u>	<u>46 293 767</u>
	(A)	
- Intérêts des comptes courants	7 582	25 645
- Autres charges financières	-	680
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>7 582</u>	<u>26 326</u>
<u>Total général</u>	<u>53 144 258</u>	<u>46 320 093</u>

## NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Dividendes	254 335	81 362
- Plus values sur cession des titres immobilisés	9 181	-
- Plus values sur cession des actions	17 884	186 652
- Plus values sur cession des titres SICAV	6 167	4 523
- Revenus des comptes créditeurs	327 590	315 062
- Moins values sur cession des titres SICAV	(78)	(1 194)
- Moins values sur cession des titres cotés	(95 958)	(24 029)
- Revenus des certificats de dépôt	170 976	291 484
- Revenus des fonds gérés	105 701	-
- Plus values latentes sur titres SICAV	36	-
- Jetons de présences reçus des filiales	6 250	10 000
<u>Total</u>	<u>802 084</u>	<u>863 861</u>

## NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'analysent comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Produits locatifs	-	42 587
- Commissions d'assurance	117 362	42 128
<u>Total</u>	<u>117 362</u>	<u>84 716</u>

## NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Salaires et complément de salaires	11 029 729	10 537 707
- Cotisations de sécurité sociale	2 065 108	1 896 355
- Autres charges sociales	701 358	691 183
<u>Total</u>	<u>13 796 196</u>	<u>13 125 245</u>

## NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	58 490	48 645
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 285 322	1 317 461
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	57 104	19 742
<u>Total</u>	<u>1 400 915</u>	<u>1 385 848</u>

## NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Achat de matières et fournitures	473 574	503 556
<u>Total des achats</u>	<u>473 574</u>	<u>503 556</u>
- Locations	595 152	498 845
- Entretien et réparations	161 872	122 268
- Primes d'assurances	423 155	379 386
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>1 180 277</u>	<u>1 000 499</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	463 294	397 045
- Publicités, publications, relations publiques	683 025	498 919
- Déplacements, missions et réceptions	236 030	198 053
- Frais postaux et de télécommunications	296 234	293 785
- Services bancaires et assimilés	256 198	208 404
- Autres	925 773	951 254
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 860 554</u>	<u>2 547 459</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	100 000	100 000
- Rémunération du comité d'audit	37 500	25 000
- Rémunération du comité de risques	37 500	25 000
- Jetons de présence	150 000	112 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>325 000</u>	<u>262 500</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	330 689	310 029
- T.C.L	221 790	199 201
- Droits d'enregistrement et de timbres	36 961	38 707
- Autres impôts et taxes	18 556	20 871
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>607 996</u>	<u>568 808</u>
<u>Total général</u>	<u>5 447 401</u>	<u>4 882 821</u>

## NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	9 386 785	7 230 237
- Dotations aux provisions collectives	385 170	312 928
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(6 094 435)	(5 543 748)
- Dotation aux provisions additionnelles	179 727	220
- Créances abandonnées	216 535	32 479
- Créances radiées	4 272 461	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(3 919 228)	-
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	(338 851)	-
- Encaissement sur créances radiées	(194 814)	(227 413)
<u>Total</u>	<u>3 893 350</u>	<u>1 804 703</u>

La radiation et les abandons des créances a fait l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration ayant arrêté les états financiers et tenu le 28 Mars 2026.

En 2024, Hannibal Lease n'a pas réalisé des radiations de créances, ce qui explique cette variation entre 2024 et 2025.

## NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	-	1 614
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	-	4 677
- Dotations aux provisions pour risques et charges	1 133 670	550 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-	36 693
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres immobilisés	41 250	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des comptes d'actifs	-	(120)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(87 084)	(121 883)
<u>Total</u>	<u>1 087 836</u>	<u>470 981</u>

## NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	78	-
- Pénalités	126	1 910
- Mise en rebut d'immobilisations	-	464
- Autres pertes ordinaires	893	242
<u>Total</u>	<u>1 097</u>	<u>2 616</u>

## NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	201 000	57 665
- Autres gains sur éléments exceptionnels	12 289	27 407
<u>Total</u>	<u>213 289</u>	<u>85 072</u>

## NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
<b>Résultat comptable avant impôt</b>	<b>14 369 688</b>	<b>16 747 969</b>
<b>A réintégrer</b>		
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	9 386 785	7 230 237
- Dotations aux provisions collectives	385 170	312 928
- Dotations aux provisions additionnelles	179 727	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	1 133 670	550 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	-	1 614
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	-	4 677
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	36 693
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres immobilisés	41 250	-
- Reprises sur provisions fiscales	10 100 747	5 665 752
- Provisions fiscales 2022/2021 pour affaires en cours	15 797 939	15 769 822
- Créances abandonnées	-	-
- Moins values sur cession des SICAV	78	1 194
- Moins values de cession des actions cotées	95 958	-
- Diverses charges non déductibles	263 950	97 560
<b>A déduire</b>		
- Reprises sur provisions comptables	10 100 747	5 665 752
- Provisions fiscales 2022/2021 pour affaires en cours	15 797 939	15 769 822
- Plus values de cession des actions cotées	17 884	186 652
- Reprises sur provisions des autres actifs	-	120
- Reprise sur provision pour dépréciation des comptes d'actifs	36	-
- Dividendes	254 335	81 362
<b>Bénéfice fiscal avant provisions</b>	<b>25 584 023</b>	<b>24 714 739</b>
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	9 566 512	7 230 237
Provisions collectives déductibles	330 168	385 093
Provisions pour dépréciation de titres cotés	-	4 677
<b>Bénéfice fiscal avant réinvestissement</b>	<b>15 687 343</b>	<b>17 094 732</b>
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt	3 500 000	3 500 000
<b>Bénéfice imposable</b>	<b>12 187 343</b>	<b>13 594 732</b>
<b>Impôt sur les sociétés au taux de 40% (minimum d'impôt 0,2% du CA TTC)</b>	<b>4 874 937</b>	<b>5 437 893</b>
<b>A imputer</b>		
- Acomptes provisionnels payés	4 687 286	4 672 022
- Retenues à la source	131 632	167 219
<b>Impôt à payer (Report d'impôt)</b>	<b>56 019</b>	<b>598 653</b>
<b>Contribution sociale de solidarité</b>	<b>487 494</b>	<b>543 789</b>
<b>Contribution conjonctuelle</b>	<b>-</b>	<b>543 789</b>
<b>Autre contribution</b>	<b>487 494</b>	<b>-</b>

## NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	52 812 839	44 785 543
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(53 863 857)	(52 812 839)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	315 060	296 008
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(1 626 236)	(315 060)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(10 605 178)	(6 869 304)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	6 672 754	10 605 178
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	-	6 000
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 4	458 695	622 318
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 4	(454 246)	(458 695)
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(3 050 238)	(3 700 559)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	3 216 822	3 050 238
- TVA collectée		77 219 449	71 585 321
- TVA collectée sur avances et acomptes		618 802	(608 473)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	410 827 052	381 423 604
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	3 636 959	3 690 042
- Créances radiées	- Note 23	(4 272 461)	-
- Créances abandonnées	- Note 23	(216 535)	(32 479)
- Encaissement sur créances radiées	+ Note 23	194 814	227 413
- Encours financiers radiés	+ Note 4	939 935	-
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(1 872 487)	(1 192 628)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	1 069 591	366 697
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	18 475 481	13 918 648
		<u>500 491 015</u>	<u>464 580 974</u>

Encaissements reçus des clients

## NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	82 491 680	68 825 357
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(45 490 612)	(82 491 680)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	359 195 188	376 272 857
- TVA sur Investissements	+	58 820 392	60 802 769
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	-	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(5 075)	-
		<u>455 011 572</u>	<u>423 409 303</u>

Investissements dans les contrats de leasing

## NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(117 425)	(100 644)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	102 286	117 425
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(103 467)	(102 208)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	103 467	103 467
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(76 292)	(61 292)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	76 292	76 292
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(266 928)	(103 185)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	304 529	266 928
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	534 782	357 183
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(457 853)	(534 782)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	100	100
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	-	(100)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	451 977	366 893
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(503 909)	(451 977)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	1 100 000	1 050 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(1 000 000)	(1 100 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	272 020	260 863
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(290 093)	(272 020)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	496 365	383 722
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(351 321)	(496 365)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	582 594	545 615
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(639 774)	(582 594)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	102 987	98 403
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(98 913)	(102 987)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	106 531	84 203
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(118 009)	(106 531)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	602 561	665 202
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(769 923)	(602 561)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	994 560	1 035 056
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(916 413)	(706 063)
- TVA, payée sur biens et services	+	848 045	915 212
- Charges de personnel	+ Note 20	13 796 196	13 125 245
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	5 447 401	4 882 821
- Impôts et taxes	- Note 22	(607 996)	(568 808)
- Charges à répartir	+ Note 9	69 768	138 165
<b>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</b>		<b>19 674 143</b>	<b>18 580 679</b>

## NOTE 31 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	1 210 170	1 037 558
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	3 700	20 972
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(9 111)	(3 700)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	11 461 137	11 499 558
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(10 416 154)	(11 461 137)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	2 605 398	2 992 964
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(2 246 252)	(2 605 398)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 12	(45 255)	(57 156)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 12	28 380	45 255
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	53 144 258	46 320 093
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(929 550)	(811 913)
<u>Intérêts payés</u>		<u><b>54 806 720</b></u>	<u><b>46 977 095</b></u>

## NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ Note 14	598 653	3 176 100
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- Note 14	(56 019)	(598 653)
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 14	543 789	617 057
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 14	-	(543 789)
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 14	543 789	617 057
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 14	(487 494)	(543 789)
- Etat, autre contribution en début de période	+ Note 14	-	-
- Etat, autre contribution en fin de période	- Note 14	(487 494)	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	154 309	140 699
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(162 580)	(154 309)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	13 559	11 007
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(15 117)	(13 559)
- TVA payée		15 854 841	10 364 447
- Impôts et taxes	+ Note 22	607 996	568 808
- Autre Contribution	+ Note 27	487 494	-
- Contribution conjoncturelle	+ Note 27	-	543 789
- Contribution sociale de solidarité	+ Note 27	487 494	543 789
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	4 874 937	5 437 893
<u>Impôts et taxes payés</u>		<u><b>22 958 155</b></u>	<u><b>20 166 547</b></u>

### NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	4 500	131 148
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	855 670	295 473
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	63 514	63 514
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(61 732)	(63 514)
		<u>861 951</u>	<u>426 622</u>

Décaissements provenant de l'acquisition

### NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	- Note 25	(78)	-
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	197	312 787
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 8	-	464
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 25	-	(464)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	201 000	57 665
		<u>201 119</u>	<u>370 452</u>

Encaissements provenant de la cession

### NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Titres de participation acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	8 361 584	3 000 012
		<u>8 361 584</u>	<u>3 000 012</u>

Décaissements provenant de l'acquisition  
d'immobilisations financières

### NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Dividendes	+ Note 15	4 950 000	4 400 000
- Dividendes sur actions propres	- Note 15	-	(29 901)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	4 358	2 604
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	(5 348)	(4 358)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 15	195 149	178 408
		<u>5 144 159</u>	<u>4 546 754</u>

Dividendes et autres distributions

## NOTE 37 : Autres flux liés à l'exploitation

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	35 275	46 777
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(190 800)	(35 275)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	68 814	46 097
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(208 649)	(68 814)
- Placements en début de période	+ Note 6	5 197 184	14 997 165
- Placements en fin de période	- Note 6	(10 467 014)	(5 197 184)
- Produits constaté d'avance en début de période	- Note 14	(7 473)	(19 027)
- Produits constaté d'avance en fin de période	+ Note 14	5 868	7 473
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(237 983)	(229 726)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	469 669	237 983
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(2)	-
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	-	2
- Produits des placements	+ Note 18	278 344	271 343
- Moins values sur cessions titres cotés	- Note 18	(95 958)	(24 029)
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	610 518	616 546
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	12 289	27 407
- Autres pertes ordinaires	- Note 24 & 25	(1 019)	(2 152)
		<u>(4 530 939)</u>	<u>10 674 586</u>

Autres flux liés à l'exploitation

### **Note 38 : Informations sur les parties liées :**

Politiques de fixation des prix entre les parties liées :

Les transactions avec les entreprises qui sont sous la dépendance ou qui contrôlent d'autres entreprises appartenant au même groupe sont réalisées selon la méthode du prix comparable sur le marché libre pour déterminer les prix de transfert.

#### **Engagement Leasing**

##### **AMILCAR LLD**

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, totalise la somme de 11 579 362 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève à 450 561 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2025, à 2 511 381 dinars.

##### **NIDA SA**

En 2025, HL a mis en force un contrat au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle détient directement 45,99 % du capital, pour un montant de 100 061 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ce contrat s'élève à 2 818 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2025, à 52 914 dinars.

##### **Société Financière Tunisienne**

En 2025, HL a mis en force un contrat au profit de la société « Financière Tunisienne », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 102 644 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 505 477 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève à 17 151 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2025, à 143 820 dinars.

##### **Société Immobilière ECHARIFA**

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « Immobilière ECHARIFA », dans laquelle elle détient directement 19 % du capital, s'élève à 448 125 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ce contrat s'élève 19 269 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2025, à 139 787 dinars.

##### **ECLAIR PRYM TUNISIE**

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 78 440 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ce contrat s'élève 489 dinars.

Ce contrat a été cédé au cours de l'exercice 2025.

##### **PRYM FASHION TUNISIE**

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « PRYM FASHION TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 441 989 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève 24 726 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2025, à 139 716 dinars.

### STE Confection Ras Jebel

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STE Confection Ras Jebel », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 71 396 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève à 5 339 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2025, à 32 912 dinars.

### STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN

En 2025, HL a mis en force 2 contrats au profit de la société « STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 175 423 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 477 335 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève à 38 968 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2025, à 307 536 dinars.

### STE HERMES CONSEIL

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « HERMES CONSEIL », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 139 423 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ce contrat s'élève 8 406 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2025, à 63 484 dinars.

### STE INVESTMENT TRUST TUNISIA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STE INVESTMENT TRUST TUNISIA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 743 246 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève à 56 813 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2025, à 390 011 dinars.

### STE D&S JUICE & ICE CREAM

En 2025, HL a mis en force 3 contrats au profit de la société « STE D&S JUICE & ICE CREAM », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 1 287 885 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève à 112 253 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2025, à 1 178 236 dinars.

### Certificats de dépôt

#### Société Immobilière AL KADRIA

1- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 1.000.000 DT, émis 21 décembre 2024 et échéant le 19 février 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 12.315 DT.

2- HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 19 février 2025 au 4 février 2026, à des taux variants entre 8,5% et 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 74.963 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2025, à 1.000.000 DT.

### Mme NADIA MEDDEB DJILANI

HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 23 septembre 2024 et échéant le 22 mars 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 19.378 DT.

### NIDA SA

1- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant de 3.500.000 DT, émis le 8 octobre 2024 et échéant le 6 janvier 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 5.134 DT.

2- HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant global de 40.500.000 DT, durant la période allant du 6 janvier 2025 au 28 janvier 2026, à des taux variants entre 8,5% et 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 399.789 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2025, à 2.500.000 DT.

### Invest Trust Tunisia

1- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 10 juin 2024 et échéant le 5 février 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 4.245 DT.

2- HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 5 février 2025 au 19 février 2026, à des taux variants entre 8,5% et 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 26.771 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2025, à 500.000 DT.

### Amilcar LLD

HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale Amilcar LLD, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 15 juillet 2025 au 22 décembre 2025, au taux facial de 8,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 33.924 DT.

### HL SICAR

HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale HL SICAR, pour un montant global de 17.500.000 DT, durant la période allant du 23 juin 2025 au 20 décembre 2025, au taux facial de 8,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 147.360 DT.

### Acquisitions de voitures

En 2025, HL a acquis auprès de sa filiale Amilcar LLD, dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, trois véhicules pour un montant total de 189.000 dinars.

### Gestion des fonds « HL SICAR »

Une convention de gestion a été conclue, le 18 Juin 2025, avec la société « HL SICAR » dans laquelle HL détient 98,94% du capital.

Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.510.600 DT.

En contrepartie, la société « HL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1,25% du montant initial du fonds géré, ainsi qu'un prélèvement de 10% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 31 décembre 2025, s'élève à 27.401 DT.

#### **Location de voitures**

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease à fin 2025 sont au nombre de 22.

Les charges supportées au titre de l'année 2025 s'élèvent à 517.331 DT.

#### **Convention d'assistance et de conseil**

Le conseil d'administration réuni le 27 mars 2025, a reconduit la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50.000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2025 à 37.248 dinars hors taxes, soit 44.329 dinars toutes taxes comprises.

#### **Rémunérations des dirigeants**

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2025	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2025	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2025	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2025
Avantages à court terme	100 000	-	536 216	2 339	405 259	75 000	225 000	225 000
Rémunérations brutes	100 000	-	650 000	150 000	425 000	75 000	-	-
Charges sociales	-	-	10 573	2 690	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	25 660	-	30 467	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	225000	225000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
	100 000	-	536 216	2 339	405 259	75 000	225 000	225 000

Le directeur général et le directeur général adjoint ne bénéficient d'aucun avantage à long terme et d'aucune indemnité de fin de contrat.

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 60.000 DT.

#### **NOTE 41 : Contrôle fiscal**

Au cours de l'exercice 2024, la société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité au titre de l'exercice 2018, ainsi que sur les acomptes provisionnels de l'exercice 2019.

Un avis de redressement lui a été notifié en novembre 2024, réclamant un complément d'impôts et taxes de 2.713.262 DT, dont 1.356.631 DT de pénalités et générant un crédit d'impôt sur les sociétés pour un montant de 633.094 DT.

La société a formulé, dans les délais, une opposition aux résultats de cette vérification. Toutefois, l'administration fiscale n'a pas retenu les observations et arguments présentés.

La société a reformulé son opposition en avril 2025 et a saisi la commission de conciliation pour l'examen du dossier.

Afin de bénéficier de la remise des pénalités prévues par les dispositions de l'article 69 de la Loi de Finances pour l'année 2026, Hannibal Lease a renoncé à la procédure de conciliation.

En date du 16 mars 2026, la société a fait l'objet d'un arrêté de Taxation d'Office et a souscrit un calendrier de paiement du principal soit 1.356.631 DT et ce, par tranches trimestrielles, sur une période de 5 ans.

À la date d'arrêté des états financiers, Hannibal Lease a constitué les provisions nécessaires couvrant les risques liés à ce redressement.

## **NOTE 42 : Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)**

En application du communiqué du CMF du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, et de sa communication du 13 février 2026 portant des précisions relatives auxdites informations, Hannibal Lease présente les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

### **1. Mode de gouvernance**

#### **1.1 Rôle du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration supervise globalement les risques auxquels la société est exposée, y compris les risques ESG et climatiques susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière, la performance ou les perspectives.

Ses responsabilités incluent notamment :

- ✓ l'approbation des orientations stratégiques ESG ;
- ✓ le suivi de la réglementation et la mise en conformité ;
- ✓ le contrôle des exclusions éventuelles dans le financement.;

Les enjeux climatiques sont actuellement pris en compte dans le cadre général de gestion des risques, et la société prévoit de renforcer progressivement leur supervision spécifique par le Conseil d'Administration à mesure de l'évolution du dispositif ESG.

#### **1.2 Rôle de la Direction Générale**

La Direction Générale assure la mise en œuvre des orientations du Conseil et prend en compte les critères ESG dans le pilotage opérationnel, en s'appuyant sur les politiques internes et les dispositifs de suivi existants.

#### **1.3 Rôle des comités et des fonctions de contrôle**

Le dispositif de gouvernance mobilise les fonctions de gestion des risques, de conformité/RSE et d'audit interne, dont le périmètre intègre progressivement les enjeux ESG.

Le Responsable RSE coordonne les parties prenantes internes, assure le suivi des procédures et des actions RSE, la mise à jour documentaire et la production du reporting ESG, et contribue à l'intégration des enjeux de durabilité dans les processus opérationnels.

### **2. Stratégie ESG**

Hannibal Lease exerce ses activités dans le respect des exigences réglementaires et intègre progressivement les considérations ESG dans sa stratégie et son modèle d'affaires.

La société est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, notamment à travers :

- les actifs financés (véhicules, équipements) ;
- les secteurs d'activité de sa clientèle ;
- la performance environnementale et sociale des biens financés sur leur cycle de vie ;

- la localisation des actifs et des clients, exposant à des risques physiques tels que inondations, vagues de chaleur et événements climatiques extrêmes.

Dans ce contexte, une démarche progressive a été engagée, visant principalement à :

- intégrer les critères ESG dans les processus d'octroi, de suivi et de gestion des risques ;
- catégoriser les projets selon leur niveau de risque environnemental et social ;
- accompagner le financement des entreprises et des investissements productifs ;
- améliorer la maîtrise de l'impact environnemental des activités internes ;
- renforcer la transparence et la qualité du reporting extra-financier.

### **3. Gestion des risques et opportunités ESG**

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

À la date d'arrêté des états financiers au 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant, à ce stade, une incidence financière significative sur la situation financière ou la performance d'Hannibal Lease. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation.

### **4. Indicateurs ESG**

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information, Hannibal Lease ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs ou qualitatifs formalisés, en l'absence d'enjeux ayant une incidence financière significative.

A l'état actuel des choses, Hannibal Lease ne dispose pas d'informations permettant d'estimer l'impact de l'exposition de sa clientèle au MACF.

La société prévoit toutefois, à mesure de la montée en maturité de ses données et systèmes, de définir progressivement des indicateurs complémentaires, tant qualitatifs que quantitatifs, relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier structuré de déploiement du dispositif de suivi et de reporting ESG.

### **NOTE 43 : Évènements postérieurs à la clôture**

- Infraction commise par le chargé de recouvrement de l'agence Sousse :

Les investigations menées par l'audit interne relatives à l'infraction commise, par le chargé de recouvrement de l'agence de Sousse et consistant en l'encaissement de sommes en espèces de la part des clients de la société, pour son propre compte, contre la délivrance de faux reçus de paiement a fait ressortir une estimation préliminaire du préjudice d'un montant de 26 741 DT.

La société a déposé, en date du 23 janvier 2026, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Tunis.

Le montant de l'infraction est totalement provisionné.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease**

### **I- Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 26 mars 2026 font apparaître un total du bilan de 714.371.475 DT, un bénéfice net de 8.519.764 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 8.952.482 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

#### *Dépréciation des créances*

##### *Risque identifié*

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2025, les créances s'élèvent à 683.446 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 44.408 KDT et les agios réservés ont atteint 5.725 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 26 mars 2026.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce

sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

### **Autres obligations légales et réglementaires**

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le chargé de recouvrement de l'agence de Sousse et consistant en l'encaissement de sommes en espèces de la part des clients de la société, pour son propre compte, contre la délivrance de faux reçus de paiement.

La société a déposé, en date du 23 janvier 2026, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Tunis. De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 17 mars 2026.

**Tunis, le 03 Avril 2026**

**Les commissaires aux comptes**

**Société DATN**  
**Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**Tarek SAHLI**

**Horwath ACF**

**Noureddine BEN ARBIA**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

### **Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease**

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

1- HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 19 février 2025 au 4 février 2026, à des taux variants entre 8,5% et 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 74.963 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2025, à 1.000.000 DT.

2- HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant global de 40.500.000 DT, durant la période allant du 6 janvier 2025 au 28 janvier 2026, à des taux variants entre 8,5% et 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 399.789 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2025, à 2.500.000 DT.

3- HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 5 février 2025 au 19 février 2026, à des taux variants entre 8,5% et 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 26.771 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2025, à 500.000 DT.

4- HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale Amilcar LLD, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 15 juillet 2025 au 22 décembre 2025, au taux facial de 8,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 33.924 DT.

5- HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale HL SICAR, pour un montant global de 17.500.000 DT, durant la période allant du 23 juin 2025 au 20 décembre 2025, au taux facial de 8,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 147.360 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 18 Juin 2025, avec la société « HL SICAR » dans laquelle HL détient 98,94% du capital.

Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.510.600 DT.

En contrepartie, la société « HL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1,25% du montant initial du fonds géré, ainsi qu'un prélèvement de 10% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 31 décembre 2025, s'élève à 27.401 DT.

## **II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs**

1- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 1.000.000 DT, émis 21 décembre 2024 et échéant le 19 février 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 12.315 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 23 septembre 2024 et échéant le 22 mars 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 19.378 DT.

3- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant de 3.500.000 DT, émis le 8 octobre 2024 et échéant le 6 janvier 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 5.134 DT.

4- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 10 juin 2024 et échéant le 5 février 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 4.245 DT.

5- Le conseil d'administration réuni le 27 mars 2025, a reconduit la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2025 à 37 248 dinars hors taxes, soit 44 329 dinars toutes taxes comprises.

## **III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants**

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2024, a nommé Mr Hédi DJILANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et il lui a fixé sa rémunération.

- Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2024, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Directeur Général de la société et il lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2024 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint et il lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2025, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2025

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2025	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2025	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2025	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2025
<b>Avantages à court terme</b>	<b>100 000</b>	-	<b>686 233</b>	<b>152 690</b>	<b>455 616</b>	<b>75 000</b>	<b>225 000</b>	<b>225 000</b>
Rémunérations brutes	100 000	-	650 000	150 000	425 000	75 000	-	-
Charges sociales	-	-	10 573	2 690	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	25 660	-	30 616	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	225 000	225 000
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>100 000</b>	-	<b>686 233</b>	<b>152 690</b>	<b>455 616</b>	<b>75 000</b>	<b>225 000</b>	<b>225 000</b>

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 60.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 3 Avril 2026**

**Les commissaires aux comptes**

**Société DATN**  
**Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**Tarek SAHLI**

**Horwath ACF**

**Noureddine BEN ARBIA**